



Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
MAIRIE DE BONNEVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 19h30, le conseil municipal dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni salle consulaire - mairie de Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice 33
Présents 32
Absent représenté 1
Absent 0

ÉTAIENT PRÉSENTS (32) :

Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur PITTET Dominique, Madame LARA LOPEZ Jessica, Monsieur LATHUILLE-NICOLLET Anthony, Madame COFFY Géraldine, Monsieur MERCIER Julien, Madame PERRIN-GOTRA Caroline, Monsieur CLERC Mathieu, Madame BENAMMAR Samira, Monsieur BODO Lionel, Madame VAZQUEZ-YANEZ Annick, Monsieur BOISIER Lucien, Madame ENGASSER Stéphanie, Monsieur MORRHAD Youcef, Madame JIMENEZ Dominique, Monsieur MALLINJOURD Jean-Paul, Madame JORAT Josiane, Monsieur PERRILLAT-AMEDEE Vincent, Madame PECOT Chanmany, Madame CHABORD Magali, Madame HAUDIQUET Fanny, Monsieur CHERIF Ahmed, Madame UBERTI Sandrine, Monsieur THABUIS Florent, Madame BOZON Sandra, Monsieur SEIGLE-VATTE Raymond, Madame SANTOS DOS REIS Maria Inès, Monsieur SADDIER Martial, Madame GAY Agnès, Monsieur BASTID Arnaud, Monsieur DELULLIER Pierre, Madame DUCRETTET Léa

ABSENTS REPRÉSENTÉS (1) :

Monsieur SIMSEK Ferat a donné pouvoir à Monsieur VALLI Stéphane

Madame Maria Inès SANTOS DOS REIS est désignée secrétaire de séance.

N°B_059_2026 : Compte rendu des délégations de compétences accordées au maire

N°0299_2026 : Location salle Tradition - Madame GIANINI Viviane - présidente de l'association compagnie histoire de famille - assemblée générale - samedi 18 avril 2026.

N°0300_2026 : Location Agora (trois salles du bas) - Monsieur DELAGE Christophe - responsable pôle partenaires DDFIP Haute-Savoie - réunion d'information sur la facturation électronique - le 22 avril 2026.

N°0301_2026 : Location CTM - Madame RIOUALLEC Stéphanie - assistante syndic Gelloz Immo - assemblée générale Le Claircité - lundi 20 avril 2026.

N°0302_2026 : Location Agora (salle de spectacle + hall) - Madame CONSTANS - trésorière de l'APE Angèle & Jules Nicollet - soirée carnaval - vendredi 24 avril 2026.

N°0303_2026 : Location CTM - Madame ROBERT Rosy - particulier habitante Bonneilloise - anniversaire - samedi 18 et dimanche 19 avril 2026.

N°0304_2026 : Location Sc'Art à B - Monsieur KEOMANIVONG Phouthone - président de l'association Hors Normes - spectacle des jeunes - samedi 18 avril 2026.

N°0305_2026 : Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété suivante : cadastrée section AH-0197 lots n° 116 307 (appartement garage) située 176 rue Antoine de Saint Exupéry, appartenant à monsieur et madame VIENNE Gérard et Solange.

N°0306_2026 : Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété suivante : cadastrée section AY-0337, AY-0339 (maison + terrain) située 714 route des gorges du bronze, appartenant aux Consorts THABUIS.

N°0307_2026 : Location Agora (trois salles du bas) - Monsieur BASTUG Fatih - trésorier association Culturelle Turque de Bonneville - kermesse - du vendredi 8 au dimanche 10 mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND CONNAISSANCE des délégations de compétences ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance
Maria Inès SANTOS DOS REIS

Maire
Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Bonneville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.